

mais à laquelle le Canada n'a pas de réponse définitive à proposer: à quel moment un conflit interne implique-t-il un trop grand nombre de nations pour qu'on puisse continuer à le considérer comme tel?

J'ai l'impression que partout dans le monde on s'inquiète de plus en plus de l'avènement de tragédies à propos desquelles la communauté mondiale, représentée aux Nations Unies, ne fait rien. Les pouvoirs dont disposent nos institutions pour résoudre les conflits, soit intérieurs ou internationaux, sont limités par deux réalités: les termes de la Charte et la volonté des pays membres.

Notre Assemblée ne constitue pas une autorité supranationale. A mon avis, le monde n'est pas prêt à accepter une telle autorité, ni aucune autre forme de gouvernement mondial. La plupart des nations du monde, jeunes ou vieilles, ont aujourd'hui des problèmes internes à régler et le Canada ne fait certainement pas exception à la règle. Il se heurte aussi, chez lui, à des difficultés économiques et politiques et il n'est, d'ailleurs, pas le seul à croire que les solutions internes soient la meilleure façon de résoudre les problèmes internes. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon pour la communauté internationale d'exercer sa responsabilité face à un problème interne dépassant manifestement la compétence du gouvernement en cause. Le seul fait que les nations soient préoccupées par leurs problèmes internes et qu'elles le seront par les questions de souveraineté dans un avenir prévisible n'est pas une excuse pour ne pas tirer le meilleur parti de l'instrument dont nous disposons, les Nations Unies.

L'ONU peut et doit agir promptement et efficacement, comme elle le fait souvent, pour soulager la souffrance humaine et protéger, dans la mesure du possible, les non-combattants innocents qui sont souvent les plus durement atteints. C'est là une fin louable en soi et de telles mesures contribuent parfois à régler un conflit en créant une ambiance plus saine et plus détendue.

* * * *

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Quant au second grand problème universel, la protection et, au besoin, la reconstitution d'un milieu naturel équilibré, l'ONU en a reconnu la portée globale en convoquant une Conférence sur l'environnement, prévue à Stockholm l'an prochain, et organisée par un distingué fonctionnaire canadien, M. Maurice Strong.

Le Canada porte un intérêt spécial aux questions de l'environnement, ne serait-ce que parce que son territoire occupe une part considérable de la surface du globe. Malgré sa vaste étendue et sa population relativement faible, le Canada a son propre problème de pollution. Il subit en outre les effets de la pollution des autres par le bassin des Grands lacs et par les fuites de pétrole qui se produisent au large de ses côtes, pour ne citer que ces deux exemples.

C'est pourquoi le Canada s'inquiète de l'insuffisance du droit international actuel en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général, et du milieu marin en particulier.

Le Canada s'efforce de contribuer à la constitution d'un code législatif complet dans ce domaine. Sur le plan national, le Gouvernement canadien a adopté des lois tendant à protéger les pêches contre les déversements et les dépôts de déchets, à prévenir les fléaux écologiques dans les eaux territoriales et les zones de pêche canadiennes, et à préserver l'équilibre délicat de l'environnement arctique. A la vingt-cinquième Assemblée générale, et encore le mois dernier dans une résolution qu'il a proposée, conjointement avec la Norvège, au Comité préparatoire de la troisième Conférence sur le droit de la mer, le Canada a invité les autres états à prendre des mesures semblables, au niveau national, pour prévenir et limiter la pollution du milieu marin, afin de préparer l'élaboration d'accords internationaux complets.

Le Canada, en collaboration avec les autres pays qui ont des responsabilités spéciales dans les eaux arctiques, tente d'obtenir la création d'un régime de traités multilatéraux sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution.

Toujours sur le plan multilatéral, mais à une échelle plus vaste, le Canada participe activement aux préparatifs de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, de la Conférence de l'OMCI sur la pollution du milieu marin, et de la troisième Conférence sur le droit de la mer. Ces trois conférences, constituent ensemble une occasion unique dans la mise au point d'un code complet de droit international. La Conférence de Stockholm aura une importance particulière, en aidant les états à faire face au conflit apparent qui oppose la préservation de l'environnement au développement économique.

* * * *

La technologie est aujourd'hui parvenue à un point tel de perfectionnement que l'industrialisation essentielle au développement économique ne perturbe plus outre mesure l'environnement. Les ensembles industriels et résidentiels conformes aux normes de l'écologie ne sont pas nécessairement plus coûteux et moins concurrentiels que les autres. Il suffirait de planifier avec clairvoyance et d'apporter une grande attention aux études techniques et aux considérations écologiques pour réduire à son minimum la pollution à peu ou sans frais supplémentaires. La pollution actuelle de nos Grands lacs provient en grande partie de gaspillage inutile, de déversement dans les eaux de sous-produits encore utilisables et susceptibles d'être récupérés.

Le Gouvernement canadien collabore actuellement avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, des États américains et des provinces canadiennes riverains du bassin des Grands lacs en vue d'établir